

Région adresse CRED

Alsace cred.alsace@gmail.com

Aquitaine cred.aquitaine@gmail.com

Auvergne cred.auvergne@gmail.com

Basse-Normandie cred.bassenormandie@gmail.com

Bourgogne cred.bourgogne@gmail.com

Bretagne cred.bretagne@gmail.com

Centre cred.centre@gmail.com

Champagne-Ardenne cred.champagneardenne@gmail.com

Corse cred.corsica@gmail.com

Franche-Comté cred.franchecomte@gmail.com

Haute-Normandie cred.hautenormandie@gmail.com

Île-de-France cred.iledefrance@gmail.com

Languedoc-Roussillon cred.languedoc.roussillon@gmail.com

Limousin cred.limousin@gmail.com

Lorraine cred.lorraine@gmail.com

Midi-Pyrénées cred.midipyrenees@gmail.com

Nord-Pas-de-Calais cred.nordpasdecalais@gmail.com

Pays de la Loire cred.paysdelaloire@gmail.com

Picardie cred.picardie@gmail.com

Poitou-Charentes cred.poitou.charentes@gmail.com

Provence-Alpes-Côte-d'Azur cred.paca@gmail.com

Rhône-Alpes cred.rhonealpes@gmail.com

Organisme de réflexion et de proposition, le CSRM est chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves. Il a pour missions :

- **de participer** à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense et de la professionnalisation des armées ;
- **de contribuer** à la promotion de l'esprit de défense et au développement du lien entre la Nation et ses forces armées ;
- **de favoriser** un partenariat durable entre les forces armées, les réservistes et leurs employeurs ;
- **d'établir** un rapport annuel au Parlement évaluant l'état de la réserve militaire.

Placé sous la présidence du ministre de la Défense, il comprend 64 membres représentant toutes les composantes de la société civile et militaire. Il se réunit en assemblée plénière au moins une fois par an, et en conseil restreint chaque fois que cela s'avère nécessaire à l'avancement de ses travaux.

Suivez l'actualité des réserves sur :
www.defense.gouv.fr/reserves

CONTACT :

Secrétariat général du CSRM
14, rue Saint-Dominique
75700 PARIS SP 07
contact.csrsm@defense.gouv.fr



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA RÉSERVE MILITAIRE



*Réserviste,
civil et militaire à la fois*



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

La réserve militaire

La suspension du service national et la professionnalisation des armées en 1997 ont eu pour conséquence la mise en place d'un dispositif de recrutement fondé sur le volontariat. La suspension de la conscription ayant également entraîné la disparition de la réserve de masse et du concept de mobilisation générale, le recours aux volontaires s'est étendu à la réserve.

La réserve militaire est composée de la réserve opérationnelle et de la réserve citoyenne. Sa mission consiste à renforcer les capacités des forces armées dont elle est l'une des composantes à part entière.

Les réservistes opérationnels

Chaque année, des femmes et des hommes issus du civil, mais aussi des anciens militaires d'active ou du contingent, souscrivent de leur propre initiative **un engagement à servir dans la réserve** (ESR). Ces citoyens volontaires reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées. Selon leurs compétences et leur domaine de spécialité, ces réservistes servent en unité ou dans les états-majors, sur le territoire national et sur les théâtres extérieurs, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

Les réservistes citoyens

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, de leur réseau mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale, les femmes et les hommes engagés dans la réserve citoyenne ont pour mission principale de contribuer à la diffusion de **l'esprit de défense** et au renforcement du lien **armée-Nation**. Ils ne portent pas de tenue militaire mais ils se voient attribuer un grade, à titre honorifique, en fonction de critères définis par chaque armée et formation rattachée.

Collaborateurs bénévoles du service public, et employés notamment dans le cadre d'actions de communication et de relations publiques favorisant l'esprit de défense, la contribution au devoir de mémoire et l'aide au recrutement, les réservistes citoyens sont devenus au fil des années les acteurs incontournables du **rayonnement des forces armées**.

Le partenariat entreprises-défense



L'emploi des réservistes au sein des forces armées reste subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de réactivité que de durée d'activité. La politique contractuelle engagée par le ministère de la Défense a pour

objectif de favoriser les salariés réservistes, en allant plus loin que les dispositions légales, tout en prenant en compte les impératifs économiques et professionnels des employeurs privés et publics.

La convention de soutien à la politique de la réserve militaire

Pour bénéficier de ces avantages, l'employeur signe **une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la Défense**. Le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) est chargé de la mise en place et du suivi de ce partenariat entreprises-défense.

L'entreprise ou l'administration signataire se voit attribuer, par arrêté ministériel, la qualité de « **Partenaire de la défense nationale** ».

CONTACT : le correspondant régional entreprises-défense (CRED)

Le CRED est un réserviste proche de chez vous qui assure la médiation de premier niveau entre les employeurs, les réservistes et les forces armées.



Pourquoi recruter un salarié réserviste ?

Des valeurs communes

Grâce à leur expérience dans l'institution militaire, les réservistes développent **des savoir-faire et des savoir-être** qui contribuent au dynamisme d'une entreprise : réactivité, adaptabilité, esprit d'équipe, sang-froid, gestion de crise...

Un partenariat gagnant-gagnant

Pour favoriser les échanges entre le monde civil et le milieu militaire, le ministère de la Défense a déjà mis en place des conventions avec de nombreuses entreprises qui emploient des réservistes. Elles bénéficient de communications sur les forces armées, d'un accès à des stages d'information en intelligence économique auprès de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) et de la qualité de « partenaire de la défense nationale ».

Elles peuvent participer au « **Prix de la réserve militaire** » remis chaque année par le ministre de la Défense à deux entreprises qui ont pratiqué au cours de l'année écoulée une politique d'emploi favorable aux réservistes.

